

Marloie, le 24 mars 2021



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CLDR

Par visioconférence, le 23 mars 2021

### Présents :

- Julie MOMMAERTS-HERMAN (Présidente), Yvon HERMAN (Vice-Président), Arthur ZABUS, Bernard CONVIE, Françoise LEBEAU, Joseph BRISBOIS, Gwenaël DELAITE, Jean-Luc FIVET, Alain HENRARD, Catherine JASPART, Membres de la CLDR ;
- Marie GOOVAERTS et Alain JACQUET, Fondation Rurale de Wallonie.

### Excusés :

- Albert MANIQUET, Thierry LAVIS, Jean-Paul MARSIGNY, Louis MÉLIGNON, Membres de la CLDR.

Vu le contexte sanitaire et le confinement imposé, la réunion est organisée en visioconférence via l'outil Zoom.

Marie Goovaerts accueille les participants et les remercie pour leur présence à cette réunion, particulièrement celles et ceux qui passent déjà une bonne partie de leur journée devant un écran. Le lien vers Zoom n'a malheureusement été envoyé que par courrier (et pas par mail), ce qui a compliqué voire empêché la connexion de certains. Les personnes qui n'ont pas pu participer à la réunion seront invitées à réagir sur base du compte-rendu.

Marie Goovaerts présente ensuite l'ordre du jour de cette réunion.

### **1. APPROBATION DU DERNIER PV**

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 12 janvier 2021 est approuvé sans modification.

## 2. MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

La première étape de la mise en valeur du patrimoine est la réalisation d'un inventaire. Celui-ci peut avoir plusieurs fonctions :

- Réaliser un état des lieux du patrimoine villageois (ou communal) et contribuer à sa connaissance ;
- Constituer un outil décisionnel sur les mesures à prendre en matière d'entretien, de protection, de restauration du patrimoine ;
- Permettre une prise de conscience des habitants sur la richesse de leur patrimoine ;
- Contribuer à la valorisation touristique du lieu (circuits, panneaux, activités...);
- 

### 2.1. L'outil iA.Bibliotheca

La commune a acheté cet outil développé par l'intercommunale IMIO, mais il faut le paramétrer. Julie Mommaerts-Herman a encodé l'arborescence qui correspond aux différents éléments repris dans le petit patrimoine populaire wallon (17 rubriques et des sous-rubriques, établies par l'Agence Wallonne du Patrimoine - AWaP).

Voici l'adresse du site (mais pas encore complètement paramétré) : <https://rochefort-bibliotheca.preprod.imio.be/pppw>

Une présentation permet à chacun de voir le contenu du site, son organisation et les principes de l'encodage. Des menus déroulants (pour le type d'élément, le village...) permettent de systématiser les encodages et par la suite, de faire des recherches efficaces.

L'utilisation de ce site présente plusieurs avantages :

- Encodage simple, géolocalisation, possibilités de photos et textes explicatifs...
- Actualisation aisée
- Accessible à tout le monde via Internet
- ...

Chaque élément du petit patrimoine aura donc une fiche descriptive avec son nom, sa catégorie, sa localisation (adresse, carte, coordonnées GPS), son statut de propriété (en respectant le Règlement Général sur la Protection des Données), son descriptif, son état... Plusieurs inventaires ont déjà été réalisés, mais ils sont incomplets ; un important travail de prospection et d'encodage est donc nécessaire.

Pour faciliter le travail sur le terrain, une fiche papier est présentée (voir en annexe). Il serait intéressant d'y adjoindre un plan du village pour faciliter la localisation.

Pour les arbres remarquables, qui font partie du petit patrimoine, il existe déjà un site avec leur cartographie.

Ce travail d'inventaire et d'encodage ne doit pas faire peur ; chacun a le droit à l'erreur ! D'une part, les données pourront être corrigées (par exemple, un mauvais choix de rubrique ou de localisation). D'autre part, les visiteurs du site pourront laisser des commentaires, ce qui permettra d'améliorer progressivement la qualité des informations.

Des participants s'interrogent sur la possibilité d'encoder les informations sur un support intermédiaire, type questionnaire Google Form. Mais, il faudrait s'assurer de la possibilité d'exporter facilement les données vers Bibliotheca... A vérifier...

## **2.2. Création d'un groupe de travail et mobilisation des Rochefortois**

La proposition est de créer un groupe de travail qui va s'occuper concrètement de cet inventaire. Il ne s'agit pas nécessairement d'encoder, mais bien de donner son avis, de lancer des idées, de coordonner... Les participants seront des membres de la CLDR, mais aussi des personnes extérieures à la Commission.

Plusieurs idées sont lancées :

- Les membres de la CLDR font souvent partie de différents comités de villages ; ils peuvent donc relayer l'information et motiver les personnes intéressées.
- L'idéal serait d'avoir un référent, un ambassadeur par village.
- Les écoles pourraient aussi s'impliquer dans ce projet, dans le cadre du cours d'éveil. Le petit patrimoine est à proximité de l'école et l'inventaire implique d'observer, de mesurer, d'écrire... Il faudrait se rendre dans les écoles ou envoyer une lettre d'explication. A voir auprès d'IMIO si l'école pourrait avoir un code d'accès pour encoder directement ou si une solution intermédiaire est nécessaire.
- L'inventaire pourrait prendre un côté plus ludique comme une chasse aux trésors, un concours photos...
- Les réseaux sociaux sont aussi des relais très intéressants. De nombreuses personnes postent des photos de leurs promenades et des pages Facebook organisent des jeux liés au patrimoine (photos ou cartes postales à reconnaître, questions diverses...).
- Les SI seront aussi intéressés par cet inventaire.
- ...

Et plusieurs participants sont prêts à apporter leur contribution : Alain pour Lessive, Jean-Luc à Jemelle, Catherine à Lavaux, Françoise pour de l'encodage...

En pratique :

- Julie poursuit le paramétrage du site (notamment en veillant à la possibilité d'effectuer les recherches par villages via un menu déroulant comme vu sur le site Bibliotheca Couvin) et prépare un petit texte pour motiver les citoyens à s'investir dans ce projet.
- Les membres de la CLDR sont invités à relayer cette invitation auprès de leurs connaissances, dans les comités...
- Début mai, une réunion rassemblera toutes les bonnes volontés pour constituer le groupe de travail, présenter le site, organiser l'inventaire et l'encodage...
- Christophe Davin sera sollicité en vue de contacter les écoles communales et de les impliquer dans la démarche.
- La liste des catégories et sous-catégories composant l'arborescence du site Bibliotheca sera envoyée en même temps que le compte-rendu présent.

### 3. REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DE LA CLDR

Le 12 février 2021, la Ministre Tellier a pris un arrêté approuvant le modèle type de Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) d'une CLDR. Le ROI de la CLDR de Rochefort doit comprendre au minimum les articles prévus dans le règlement type. D'autres précisions peuvent être apportées à condition de ne pas aller à l'encontre du règlement type.

Pour préparer ce point, les participants ont reçu, avec l'invitation à la réunion, le ROI de la CLDR de Rochefort, le ROI type arrêté par la Ministre et un tableau comparatif des deux documents. Quelques différences importantes sont soulignées :

- Les démissions d'office en fonction des absences constatées (Article 7 du nouveau règlement).
- Les membres effectifs et suppléants ont les mêmes prérogatives, notamment le droit de vote (Article 11).
- La convocation doit être envoyée 10 jours ouvrables avant la date de la réunion (au lieu de 8) (Article 12).
- Pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est requis (Article 18). La CLDR de Rochefort compte 32 membres, dont 8 représentants du Conseil communal. Le quorum est donc de 12 membres... et n'était pas atteint lors des dernières réunions (mais le confinement et les visioconférences justifient une certaine tolérance). Aucun système de procuration n'est prévu ; l'objectif de cet article est de s'assurer d'une réelle participation citoyenne. Il conviendra donc de faire le point avec les personnes souvent absentes et, si nécessaire, de les remplacer.
- ...

Les participants parcourent le tableau et décident d'ajouter les points suivant au ROI type :

- La CLDR est libre de se réunir à tout endroit qu'elle choisit (Article 3 du nouveau règlement).
- Le Conseil communal désigne un.e Président.e mais aussi un.e Vice-Président.e (Article 5).
- L'agent-relais communal peut assister aux réunions (Article 6).
- Un rapporteur désigné parmi les membres de la Commission se charge de la rédaction du procès-verbal... en l'absence d'organisme d'accompagnement (Article 15).

La FRW intégrera les ajouts dans le ROI-type et le document complet sera joint au compte-rendu de la réunion. Chacun aura l'occasion d'y réagir dans les 10 jours.

Le ROI sera ensuite soumis au Conseil communal.

### 4. DIVERS

#### \* Epicerie coopérative RELAIS

La coopérative RELAIS a ouvert son épicerie coopérative et locale, sur le site de Préhyr (au même endroit que les marchés).

R.E.L.A.I.S ROCHEFORT

---

**HORAIRE D'OUVERTURE** de  
**VOTRE** épicerie coopérative

---



<b>Mercredi</b>	<b>12h00 - 18h00</b>
<b>Jeudi</b>	<b>12h00 - 18h00</b>
<b>Vendredi</b>	<b>12h00 - 19h00</b>
<b>Samedi</b>	<b>9h00 - 18h00</b>

RUE DE PRÉHYR, 12A 5580 ROCHEFORT  
RELAISCOOP.INFO@GMAIL.COM  
0495 55 75 57  
HTTP://RELAISPROJETS.BE/  
  RELAIS ROCHEFORT

**\* Deux demandes pour le village de Lessive**

- L'installation urgente de ralentisseurs dans la traversée du village.
- L'aménagement d'une plaine de jeux vu les nombreux enfants. Ce projet avait été abordé lors de l'élaboration du PCDR et un terrain était repéré rue de la Digue (mais à sécuriser).

La FRW remercie les membres de la CLDR pour leur participation.

**Fondation rurale de Wallonie**  
Rue des Tilleuls, 1<sup>E</sup> 6900 Marloie  
084/21 98 60 famenne@frw.be



**MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !**  
Marie GOOVAERTS et Alain JACQUET  
*Agents de développement*